

## LE BILAN DE COMPETENCES – VAR

### OBJECTIF :

Le bilan de compétences a pour vocation de permettre au bénéficiaire l'analyse de ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que de ses aptitudes, intérêts et motivations ; sa finalité est de définir un projet professionnel de même que les moyens et méthodes pour y accéder.  
Il peut déboucher sur une formation ou sur une Validation des Acquis de l'Expérience.

### BENEFICIAIRES :

Salariés\*  
Particuliers

*\*Voir les conditions d'éligibilité et de prise en charge selon l'organisme financeur*

### DUREE :

Le bilan de compétences comporte trois phases et se déroule sur une totalité de 24 heures

### DESCRIPTIF : 3 phases + un suivi post-bilan

#### 1° – Phase préliminaire

Information sur les objectifs, outils et méthodes de la prestation afin que ces derniers soient clairement assimilés par le bénéficiaire et qu'il s'engage en connaissance de cause, sur la base du volontariat  
Evaluation des besoins et attentes du bénéficiaire et définition des axes de travail  
Le bénéficiaire doit s'approprier le contenu du bilan et s'investir activement dans le projet

#### 2° – Phase d'investigation

Entretiens individuels approfondis  
Réflexion sur des documents ciblés (obstacles rencontrés, valeurs, intérêts, itinéraire professionnel et compétences)  
Passation de tests et de logiciels d'orientation  
Enquêtes de terrain à partir d'analyse de fiches métiers et des divers éléments recueillis

#### 3° – Phase de conclusion

Synthèse des résultats de la phase d'investigation : analyse de l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration d'un plan d'actions et définition des compétences transférables et caractéristiques du projet  
Mise en valeur des compétences à développer favorisant l'adaptation professionnelle  
Analyse des différentes voies permettant d'accéder à l'objectif  
Construction d'un tableau de bord permettant de gérer le projet dans le temps  
Transmission d'un document de synthèse restituant l'ensemble des phases et validation par le participant

#### 4° – Suivi post-bilan

Entretien à 6 mois pour faire le point sur l'avancement du projet  
Possibilité d'entretiens téléphoniques si besoin d'être guidé plus activement dans ses démarches

**COUT :**

Sur demande

**LES HABILITATIONS DE NOTRE PARTENAIRE :**

FONGECIF, OPCALIA PACA, AGEFOS PME PACA, FAFIH, FAF SEA, ...

**LES SITES D'ACCUEIL DE NOTRE PARTENAIRE :**

Toulon, Six-Fours, Brignoles, Draguignan, Fréjus.

**NOS COORDONNEES :**

**PROVENCE EMPLOI** : 237 Place de la Liberté – BP 461 83055 Toulon Cedex Tél : 0 820 20 50 83

Email : [contact@provence-emploi.com](mailto:contact@provence-emploi.com)